



## Fil conducteur „Concept sur les substances addictives“ en camp

### Chers responsables de camp

Notre société connaît beaucoup de dépendances. Certaines sont plutôt inoffensives, d'autres cependant nous posent devant de gros problèmes et peuvent provoquer beaucoup de dégâts. Nous sommes aussi concernés aux scouts. Dans l'équipe de responsables, ou éventuellement aussi au sein des participants, il y a certainement des jeunes et jeunes adultes qui consomment des substances addictives. Ils veulent peut-être aussi les consommer durant un camp. C'est pourquoi nous devons nous confronter à ce thème. Ce fil conducteur va vous aider dans le dialogue sur la problématique des substances addictives en lien avec votre camp et pour l'établissement d'un concept pour les substances addictives (CSA)

#### 3x3 de la prévention des substances addictives

- Accords, règles à établir ensemble.
- Prendre en compte le rôle d'exemple des responsables
- Sanctions: demander des explications, carton jaune et rouge (la maîtrise de camp est instance de jugement).
- Retenir les incidents.

### Conditions

- Nous connaissons les bases légales
- Nous connaissons les conditions J+S
- Nous connaissons les conditions du MSdS et de l'association cantonale

J+S

#### Règles de base J+S (pour camps)

### Échange

- Nous avons discuté de nos expériences liées à la problématique des substances addictives en camp avec la maîtrise de camp
- Tous les responsables ont pu donner leur avis et exprimer leurs besoins
- Nous avons parlé du rôle d'exemple de la maîtrise de camp

### Objectif

- Nous avons réfléchi à ce que nous voulons atteindre dans notre camp, par rapport aux substances addictives.

Dans notre camp ...

---

---

### Règles

Des deux possibilités nous choisissons:

- (Option 1) Nous établissons les règles ensemble avec l'entier de la maîtrise de camp
- (Option 2) Les responsables de camp décident des règles

**\* Conseil: Élaborer les règles en maîtrise**

Il est vivement conseillé d'élaborer les règles et conséquences concernant les substances addictives avec l'entier de la maîtrise. Cela prend un peu plus de temps, mais l'entier de la maîtrise se sentira beaucoup plus concernée par les règles. Élaborer les règles ensemble ne signifie cependant pas qu'on ne doit pas réfléchir au préalable sur le sujet : les responsables de camp doivent savoir quelles règles minimales ils veulent et doivent imposer. Le reste de la maîtrise doit savoir qu'ils peuvent décider certaines règles, mais qu'un certain cadre est imposé par le(s) responsable(s) de camp. Il peut valoir la peine de répartir les règles en catégories et que des groupes élaborent des propositions pour chaque catégorie. Après on décide les différentes propositions.

**! Soyez attentif au fait que vous devez définir des règles différentes pour la maîtrise de camp et les participants!**

*Alcool*

Concernant l'alcool (bière, vin, eau de vie, alcopops) les règles suivantes s'appliquent dans notre camp:

La consommation d'alcool...

Pour la maîtrise

---

---

Pour les participants

---

---

**Loi**  
Il est interdit de délivrer de la bière et du vin à des moins de 16 ans, les alcopops, liqueurs et eaux-de-vie sont interdites au moins de 18 ans.

Alcool

**\* Conseil: Les règles peuvent prendre la forme suivante**

Les règles de camp concernant l'alcool peuvent par exemple se présenter de la manière suivante:

Exemple A: Règle pour la maîtrise: Dans notre camp, aucun alcool fort (eau de vie, liqueur, alcopops) n'est consommé. La consommation d'alcool est autorisée uniquement le soir quand les activités sont terminées. La consommation doit être modérée. La consommation ne se fait que dans le réfectoire. La maîtrise est représentée en entier et en forme lors du petit-déjeuner.

Exemple B: Nous renonçons durant toute la durée du camp à consommer des boissons alcoolisées.

Exemple C: Dans notre camp, la consommation d'alcool est autorisée pour les responsables dès 18 ans. La consommation doit être modérée et ne peut avoir lieu que dans le réfectoire après les activités.

Exemple D: ...

*Tabac*

Concernant le tabac (fumer, sniffer, chiquer) les règles suivantes s'appliquent dans notre camp:

La consommation de tabac...

Pour la maîtrise

---

---

Pour les participants

---

---

**Loi**

Il n'y a pas de règles uniformes concernant la vente et mise à disposition de produits à base tabac. Certains cantons ont mis en place un âge minimum à 16 ou 18 ans concernant la mise à disposition et vente de produits à base de tabac.

Tabac

---

---

---

### Drogues illégales

Concernant les drogues illégales, la règle suivant s'applique dans notre pays:

- La consommation de drogues illégales est interdite.

Cannabis

#### Loi

La production, la vente, la détention et la consommation de produits à base de cannabis est interdit en Suisse.

### Conséquences

- Nous sommes d'accord de ce qui représente une infraction légère et ce qui représente une infraction grave:

Une infraction légère...

---

---

Une infraction grave...

---

---

- Nous sommes d'accord des conséquences qu'implique une infraction aux règles :

En cas d'infractions légères...

---

---

En cas d'infractions graves...

---

---

En cas de récidive...

---

---

### \* Conseil: Comment procéder lors d'infraction (Exemple)

Le processus, si quelqu'un de la maîtrise commet une infraction, peut être délicat. Le mieux est de directement confronter la personne à son infraction au règlement (« je suppose/ je constate que tu ...») et la laisser expliquer ses agissements. Selon la situation le(s) responsable(s) de camp doit/doivent discuter du cas avant qu'il ne se passe quelque chose (avertissement, sanction). C'est pourquoi il est opportun d'aviser le/la responsable, que le(s) responsable(s) de camp doit/doivent discuter du cas et chercher la discussion ensuite. Lors de la discussion il est important d'essayer non seulement de faire passer les règles, mais aussi de ce qui peut être entrepris pour qu'il n'y ait pas de récidive.

### Application

Afin d'amener la maîtrise resp. les participants à soutenir ces règles, nous procédons comme suit:

---

---

Nous vérifions le respect des règles en...

---

---

Si nous attrapons quelqu'un à enfreindre les règles, nous agissons comme suit:

Infraction légère...

---

---

Infraction grave...

---

---

Récidive...

---

---

Si quelqu'un enfreint les règles, nous parlons du thème en maîtrise.

Nous...

---

---

**Pour finir (mais non moins important):**

**L'énumération des substances addictives dans ce fil conducteur n'est en aucun cas exhaustive. Merci de réfléchir s'il y a encore d'autres substances addictives (par ex. appareils électroniques, boissons sucrées etc.) qui pourraient être importants à traiter pour votre camp. Réglez-les d'après le même schéma.**

*Ce fil conducteur est dérivé du document „Point fort de la formation MSdS: Check-list sur la problématique des substances addictives“ du mouvement Scout de Suisse. L'original a été élaboré pour les maîtrises de cours de formation et est disponible pour téléchargement sous [www.msds.ch](http://www.msds.ch).*